



## EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2024

Affaire n° 04-20240926

« Aménagement d'une voie verte aux abords du CD3 -  
tronçon chemin François Hibon / chemin des Litchis »  
Approbation du plan de financement de l'opération

### NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

27 septembre 2024

*Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25*

### Date de convocation

le 20 septembre 2024

### Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 41
- représentés : 6
- absents : 2

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-six septembre à seize heures cinquante-quatre minutes, les membres du Conseil municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Patrice Thien-Ah-Koon, Maire

### Étaient présents :

Patrice Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Charles Emile Gonthier, Augustine Romano, Gilberte Lauret-Payet, Jean Richard Lebon, Marie Hélène Genna-Payet, Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Sylvie Leichnig, Jean-Pierre Thérincourt, Maurice Hoarau, Marie-Claire Boyer, Jack Gence, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Jean-Pierre Georger, Albert Gastrin, Serge Técher, Véronique Fontaine, Serge Sautron, Jean-Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Evelyne Robert, Noëline Domitile, Régine Blard, Doris Técher, Allan Amony, Nadège Domitile-Schneeberger, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Anissa Locate, Antoine Lebian

### Étaient représentés :

Bernard Picardo par Patrice Thien-Ah-Koon, Dominique Gonthier par Josian Soubaya Soundrom, Sylvie Jean-Baptiste par Marie-Claire Boyer, Francemay Payet-Turpin par Daniel Maunier, Martine Corré par Sylvie Leichnig, Monique Bénard par Gilles Henriot

Étaient absents : Jean-Yves Félix, Nathalie Fontaine

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Affaire n° 04-20240926**

**« Aménagement d'une voie verte aux abords du CD3 -  
tronçon chemin François Hibon / chemin des Litchis »  
Approbation du plan de financement de l'opération**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code de la commande publique,

**Vu** le rapport n° 04-20240926 présenté au Conseil municipal du 26 septembre 2024,

**Considérant** que la commune du Tampon prévoit d'aménager une voie verte dans la prolongation de l'existant aux abords du CD3 rue Charles Baudelaire, tronçon surplombant la Ravine La Gale du chemin François Hibon au chemin des Litchis, en y intégrant un cheminement mode doux constitué d'une voie verte de 3.00 m de large alliant à la fois une piste cyclable et un trottoir avec une banquette paysagère,

**Considérant** que l'objectif est d'améliorer le confort des usagers et de sécuriser l'ensemble des déplacements, en particulier ceux des piétons et cyclistes. Ces aménagements permettront de favoriser le report modal de la voiture vers les modes doux, réduisant ainsi les émissions de gaz à effet de serre liées à l'usage de la voiture thermique.

**Considérant** que les travaux de l'opération « Aménagement d'une voie verte aux abords du CD3 tronçon Chemin François Hibon / chemin des Litchis » sont estimés en phase projet à 1 245 000,00 € HT et se déclinent comme suit :

1. Le montant des marchés du 1er lot (VRD) de la voie verte est estimé à **1 145 000,00 € HT**
2. Le montant des marchés du 2ème lot (éclairage public solaire) s'élève à **100 000,00 € HT**,

**Considérant** qu'au titre du Programme FEDER-FSE+ 2021-2027, la Région a lancé dans son exercice 2024, l'appel à manifestation d'intérêt "Infrastructures cyclistes, développement des modes doux" permettant le financement de cette opération à hauteur de 85%,

**Considérant** que la réponse à cet AMI favorise l'atténuation des effets du changement climatique,

**Considérant** que la commune a décidé de solliciter l'aide de financement de cette opération,

**Le Conseil municipal,**

**Réuni le jeudi 26 septembre 2024 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,**

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré

**Approuve à l'unanimité**

**Article 1** le plan de financement de l'opération "**Aménagement d'une voie verte aux abords du CD3 tronçon Chemin François Hibon / chemin des Litchis**" qui se décompose comme suit :

<b>DESIGNATION DES DEPENSES</b>	<b>MONTANT HT</b>	<b>FEDER</b>	<b>Commune</b>
<b>ETUDES</b>	<b>45 000,00</b>	<b>1 096 500,00 €</b>	<b>193 500,00 €</b>
<b>TRAVAUX</b>	1 245 000,00 €		
<b>TOTAL</b>	1 290 00,00 €	<b>1 096 500,00 €</b>	<b>193 500,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 290 00,00 €</b>	

**Article 2** En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Pour extrait conforme,**

**La secrétaire de séance,  
Laurence Mondon, 2ème adjointe**

**Par délégation de fonction,  
Jacquet Hoarau, 1er adjoint**